

MESURES PRÉVUES

Objectif stratégique n° 1 : Renforcer les mesures sélectives pour chacun des groupes désignés		
4. Mesure : Renforcer les mesures propres à augmenter la représentation des membres des minorités visibles		Délai d'exécution/Domaine de responsabilité
<ul style="list-style-type: none"> • Établir un programme d'encadrement • S'assurer que 5 p. 100 des employés nommés au groupe d'employés de direction permutants et non permutants sont membres de minorités visibles (1 nomination sur 20); recourir au recrutement latéral au besoin pour atteindre cet objectif • Préparer des plans de développement de carrière (y compris le perfectionnement des cadres) pour les membres des minorités visibles • Établir un programme d'orientation pour les nouveaux employés • Créer un programme de recrutement ciblé selon les normes établies, y compris la production de documents de recrutement ciblé et la participation à des colloques d'orientation professionnelle • Utiliser, au besoin, des mesures sélectives pour augmenter le nombre de candidats venant des minorités visibles pour la phase d'entrevue du processus de recrutement des FS 		<p>À partir de sept. 1994/APS et filières</p> <p>Avr. 1994 - déc. 1994/ACB</p> <p>À partir de sept. 1994/Filières (employés permutants) et gestionnaires (employés non permutants)</p> <p>1994-1995/CFSI</p> <p>1994-1995/APD</p> <p>1994-1995/APS</p>